

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 février 2025</b>	<b>N° 2025-16</b>

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY  
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC  
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27  
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250207-lmc1106423-DE-1-1  
Date de télétransmission : 13/02/2025  
Date de réception préfecture : 13/02/2025  
Publié : 13/02/2025

	<b>Conseil du 7 février 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction de la programmation budgétaire Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle	<b>N° 2025-16</b>

---

## Bordeaux métropole - Orientations générales pour le budget 2025 et suivants - Débat

---

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2020, la pandémie de COVID encore active rendait particulièrement difficile toute projection dans le temps. Bordeaux Métropole, épaulée par un auditeur extérieur, s'y était confrontée, convaincue dès le début de ce mandat de l'urgence écologique et sociale qui était celle du pays et de notre territoire et donc des besoins conséquents d'investissements qui seraient à mobiliser sur la période.

Face à ces urgences, aux défis d'un territoire dynamique en expansion de plus de 10 000 habitants chaque année, le choix avait été fait et assumé de mobiliser un levier encore trop peu sollicité, celui de l'emprunt pour investir. Une trajectoire financière se fixant un objectif de capacité de désendettement à 10 ans et un maximum absolu à 15 ans avait ainsi été tracée, assortie d'une « matrice de sensibilité » indiquant qu'un volume moindre d'investissements ou des bonnes fortunes sur l'épargne de fonctionnement pourraient permettre de tenir plus facilement ce plafond, voire de l'abaisser. Quatre ans plus tard, l'ambition en termes d'investissements n'a pas été réduite, les bonnes fortunes ont été rares, mais le plafond d'endettement reste tenu.

En effet, depuis ce premier exercice, un temps de « relance » de l'économie en 2020, 2021 s'est traduit par une forte mobilisation de la Métropole et une baisse de ses recettes fiscales avec la baisse des impôts de production (réforme de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) puis le remplacement de la CVAE par une quote-part de Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), moins dynamique. L'inflation a été le facteur déterminant des années 2022 et 2023, entraînant des revalorisations nécessaires du point d'indice et du régime indemnitaire des agents en 2023 et 2024. Depuis 2024, le moindre dynamisme de la consommation et donc de la TVA contraint les recettes de la Métropole. Depuis mi-2024, la France est confrontée à une tension extrême sur ses finances publiques au niveau national et à une incertitude politique paralysante y compris au niveau local.

Ce contexte général n'appelle pour autant pas à la résignation dans l'action territoriale, mais à la poursuite déterminée du plan de mandature assortie de priorisations et de mesures dans les dépenses courantes. La trajectoire présentée dans ce Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) se doit d'intégrer des hypothèses en l'absence de cadre national stabilisé et sous l'épée de Damoclès de prélèvements massifs sur les collectivités locales. Elle retient donc l'hypothèse d'un panel de mesures similaires à celles adoptées au Sénat début

décembre 2024 s'agissant des recettes des collectivités et du cadre fiscal. En effet, le gouvernement de François Bayrou ayant choisi de reprendre le parcours parlementaire de ce texte, interrompu mais non abandonné suite à la censure du gouvernement Barnier, la règle dite de « l'entonnoir fiscal » s'applique : si des amendements aux dispositions fiscales débattues restent possibles, aucun nouveau dispositif ne peut intégrer ce texte. D'éventuels ajustements fiscaux nécessiteront donc un autre texte législatif budgétaire (loi de finances rectificative) plus tard dans l'année.

Comme exposé infra, les conséquences pour la Métropole sont lourdes, même si elles ont été atténuées par rapport aux annonces faites lors de la présentation – tardive – du projet de loi finances 2025 à la mi-octobre. Les décisions réduisent les perspectives de recettes : gel de la TVA reversée, ponction sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, péréquation et croissance démographique intégralement autofinancées par l'enveloppe de Dotation globale de fonctionnement (DGF) induisent ainsi une perte de 16,8 M€ de recettes en 2025 – effet qui sera de plus « cranté » pour les années suivantes. En outre, le choix de redresser les comptes de la caisse nationale de retraite des agents collectivités locales (CNRACL) par le seul biais d'une hausse des cotisations employeur (4 points en 2025, 3 points supplémentaires en 2026, 2027 et 2028) se traduit par un surcoût de 5,5 M€ dans les dépenses de masse salariale en 2025, et les annonces gouvernementales indiquaient une poursuite et une accentuation de cette contribution des employeurs locaux au financement des retraites des fonctionnaires dans les années à venir.

Dernier mécanisme, le plus contestable dans son principe et le plus imprécis dans son fonctionnement, une ponction sur les recettes des collectivités a été prévue à l'article 64 du projet de loi de finances. Celle-ci est décomptée comme une dépense. Initialement prévue pour prélever 3 Md€ sur les 450 collectivités les plus importantes en surface financière, elle serait amoindrie dans son ampleur (1 Md€) et répartie sur un plus grand nombre de collectivités (2000 environ) si l'amendement sénatorial voté en ce sens était confirmé dans le texte final. Notre estimation situe à 10,6 M€ l'impact de ce prélèvement.

Enfin, les désengagements de l'Etat sur certaines politiques publiques, notamment liées à la transition écologique – fonds vert ou fonds chaleur notamment impacteront par ailleurs la capacité de financement de la Métropole, à un montant difficilement chiffrable mais estimé entre 1 et 2 M€ de recettes d'investissement.

Au total, ce contexte national réduit de près de 33 M€ l'épargne de la Métropole sur 2025 – et surtout assombrit ses perspectives financières pour l'avenir.

La trajectoire présentée dans ce rapport prend acte de cette très forte contrainte et est un outil pour le débat public et un témoignage de la capacité de résilience de notre Métropole car elle envisage de maintenir un haut niveau d'investissement au prix d'une maîtrise accrue des dépenses de gestion dans les années à venir. Celles-ci progresseraient de 1,9% en moyenne sur la période 2025-2027, y compris les dépenses contraintes imposées par l'Etat (hausse de cotisation CNRACL, etc.). Les recettes de fonctionnement, amoindries par les prélèvements ne progresseraient que de 1,5% sur cette période. L'effet de ciseaux ainsi matérialisé entame légèrement l'épargne de gestion qui reste proche de 240 M€ par an. Cependant les frais financiers progressent fortement sous l'effet de deux facteurs. D'une part, un endettement conséquent pour financer un important programme d'investissement et d'autre part l'envolée des taux d'intérêts. La hausse constatée fin 2022 est consécutive à la politique de hausse de taux de la Banque centrale européenne (BCE) pour contenir la poussée inflationniste de 2021, 2022. L'absence de baisse observée en 2024 et début 2025 malgré la baisse de l'inflation est davantage le fait des incertitudes politiques en France et à l'international.

La Métropole maintient néanmoins l'ampleur de son plan d'investissement présenté l'an

passé avec des réalisations de l'ordre de 3 Md€ sur les trois budgets les plus conséquents pour les années 2023 à 2027. Les réalisations 2024 ont été plus conséquentes que lors des orientations budgétaires et l'atterrissage du même programme d'investissement se traduit donc par un ralentissement en 2025 et 2026. Ces investissements sont largement orientés vers la justice sociale et la transition écologique du territoire, comme en atteste la présentation annuelle en compte administratif de la démarche de coloration du budget transition. Le financement de ce programme d'investissement se fait aux deux tiers par de l'endettement (62% sur 2025-2027). De ce fait, avec un autofinancement contraint par les mesures nationales décrites plus haut, la capacité de désendettement atteindra les 14 années en 2027.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 et suivants.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------